



## *Municipalité de Saint-Éloi*

*280, rue Principale Ouest  
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0  
Tél. : (418) 898-2734*

*Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)*

*Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>*

### PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement : [denis.roy@mrcdesbasques.com](mailto:denis.roy@mrcdesbasques.com)

Michelle Nadeau, Technicienne en loisirs partagés : [michelle.nadeau@mrcdesbasques.com](mailto:michelle.nadeau@mrcdesbasques.com)

Éric Boisvert: Employé municipal (saisonnier)

### CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pettigrew, Maire



Mme Guylaine Lavoie, conseillère	siège 1	Mme Brenda Bélanger, conseillère	siège 4
M. Jonathan Rioux, conseiller	siège 2	M. Samuel Sirois, conseiller	siège 5
M. François Potvin, conseiller	siège 3	M. Alexandre Côté, conseiller, pro-maire	siège 6

### SOMMAIRE

Séance du 7 avril 2026	2 à 6
Aide-mémoire	7
Babillard	8
Vos activités	9
Informations	10 à 14

**Date de la prochaine séance du conseil municipal**

**Lundi 4 mai 2026 19 h 30**

**Bienvenue à tous !**



### Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## **SÉANCE DU 7 AVRIL 2026**

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL-PPA-CE)**

La Municipalité de Saint-Éloi demande à Madame la Député Ministre Amélie Dionne, une subvention de 75000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire du :

-Rechargement sur le Chemin des Trois-Roches, la Route Métayer, la Route des Lévesques, la rue des Champs et la Route de la Station.

-Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossés sur la rue Principale Est et sur la rue des Champs.

-Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers sur la rue des Champs (lumières) et dans les rangs 2, 3, 4, Route Métayer, Route des Lévesques, Chemin des Trois-Roches et le Petit Rang 2 Est (affichage de numéro civique et implantation de plaques sur support).

-Réfection d'un ponceau sur la Route de la Station.

### **DOSSIER FFR VOLET 4 COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE**

Une résolution a été adoptée afin que :

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à participer au projet de Partage et mutualisation d'une ressource administrative et optimisation organisationnelle;

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi nomme la municipalité de Saint-Clément, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

-Le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi désigne la Directrice générale, Madame Annie Roussel, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

### **DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT**

Une résolution a été adoptée afin que :

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre du Transport M. Jonatan Julien, à chaque direction régionale du MTQ, à la FQM, l'UMQ, à toutes les municipalités du Québec, à votre député provincial et votre député fédéral de votre circonscription et à votre MRC.

## **DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LES SERVICES DE POSTES CANADA COMME DES SERVICES ESSENTIELS NÉCESSITANT LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS PENDANT UN CONFLIT DE TRAVAIL**

Une résolution a été adoptée afin que :

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail ;

DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes : le Premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, la députée fédérale, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #297 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Un avis de motion a été donné et la Directrice générale a présenté le projet de règlement #297 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale. Une assemblée publique aura lieu lundi le 20 avril 2026 à 19h30 à la salle Adélarde-Godbout 356, rue Principale Est, Saint-Éloi. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

## **CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / SUBVENTION ANNUELLE**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention qui est de 3000\$ à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour les aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2026.

L'autre moitié sera versée à l'automne étant donné que la Municipalité a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts reliés à la comptabilité fait par Madame Sylvie Bélanger, le coût du technicien en loisirs, l'entretien des extincteurs, le coût des assurances 2026 se rattachant à ladite corporation et le coût de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2026-2027.

## **DEMANDE COMMANDITAIRE / GALA DE BOXE**

Une résolution a été adopté afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200.00\$ à Elite Promotions les Basques comme commanditaire sur mesure pour le tout premier grand Gala de Boxe de Trois-Pistoles samedi le 23 mai 2026 à l'Aréna Bertrand-Lepage.

## **CONGRÈS ANNUEL ADMQ**

La municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice générale, Madame Annie Roussel, à assister au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 17, 18 et 19 juin à Québec. Les frais d'inscriptions de \$603 plus taxes et les autres déboursés se rattachant au congrès sont à la charge de la Municipalité.

## **MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de mars 2026 : pour l'année 2025, un montant de 1690.36\$ a été taxé et un montant de 1131.81\$ a été remboursé. Pour l'année 2026, un montant de 13831.05\$ a été taxé et un montant de 2848.16\$ a été remboursé à différents propriétaires.

## **ACHAT TERRAIN RUE DES CHAMPS / FERME J. & A. RIOUX INC.**

Une résolution a été adoptée afin :

QUE la Municipalité de Saint-Éloi procède à l'achat d'une partie du lot 5547129 situé à la suite de la rue des Champs, appartenant à Ferme J. & A. Rioux inc., pour un montant de 10 000 \$ plus taxes;

QUE la terre végétale soit remis aux propriétaires à un endroit à déterminer sur le terrain adjacent ;

QUE les frais de description technique, de consentement de modification cadastrale, de notaire, de main levée, de publicité des droits pour cette vente soient payés par la Municipalité de Saint-Éloi;

QUE Monsieur le Maire, Yvan Pettigrew et Madame la Directrice générale, Annie Roussel soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis, incluant l'acte de vente;

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement en ce qui concerne l'acquisition d'une partie du lot 5 547 129 appartenant à Ferme J. & A. Rioux inc. lors de la signature du contrat.

## **MANDATER UN ARPENTEUR POUR LA RUE DES CHAMPS**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate la firme Pelletier & Couillard, arpenteur-géomètre, à arpenter et borné le reste de la rue Des Champs. Les frais de description technique et de consentement de modification cadastrale pour cette vente seront payés par la Municipalité.

## **MANDATER UN NOTAIRE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LOT SUR LA RUE DES CHAMPS**

Une résolution a été adoptée afin :

QUE la municipalité de Saint-Éloi nomme Madame Arianne Michaud, notaire, de la firme Côté Ouellet Thivierge, pour effectuer le contrat pour l'achat du terrain pour la rue des Champs sur une partie du lot 5547129 appartenant à Ferme J. & A. Rioux inc.

QUE Monsieur le Maire, Yvan Pettigrew et Madame la Directrice générale, Annie Roussel soient autorisés à signer tous les documents se rattachant à cette transaction.

QUE les frais de notaire, de main levée, de publicité des droits pour cette vente soient payés par la Municipalité.

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement en ce qui concerne les honoraires du notaire Arianne Michaud pour le contrat fait pour l'acquisition du terrain pour le reste de la rue des Champs au moment venu.

## **ESTIMATION INGÉNIEUR FQM / DOSSIER RUE DES CHAMPS**

Une résolution a été adoptée afin que :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de la FQM au montant de 1200\$ plus taxes;

QUE cette soumission inclue uniquement les services d'ingénierie pour l'estimation des coûts des travaux de construction. Sont exclues de la présente offre, l'étude géotechnique et caractérisation environnementale, le contrôle qualitatif en chantier, la surveillance géotechnique, la surveillance des travaux, la caractérisation des sols contaminés et la préparation d'une demande d'aide financière;

QUE la Directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

## **CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES**

Les membres du conseil mandat Monsieur Yvan Pettigrew, maire d'informer notre entrepreneur de chemin d'hiver, les Entreprises S. Desjardins inc., d'ouvrir les routes secondaires pour la fin du mois d'avril / début mai tout dépendant de la météo.

## **VOIRIE**

### **A. NIVELEUSE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le maire Yvan Pettigrew ou Madame la Directrice générale Annie Roussel à communiquer avec les Entreprises S. Desjardins inc. pour effectuer le nivelage du chemin des Trois-Roches et le Rang 3 Ouest lorsque la température le permettra.

### **B. BALAYAGE MÉCANISÉ**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi engage Gregtech inc. au coût de 180\$/hrs plus taxes pour effectuer le balayage de la rue Principale et de la Côte de la Montagne. S'il reste du temps, la Municipalité fera balayer soit le Rang 4 Est et/ou le Petit Rang 2 Est.

### **C. RADAR DE VITESSE**

Une résolution a été adoptée afin :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Traffic Innovation au montant de 12 415\$ taxes en sus selon la soumission #130386 pour l'achat de trois radars de vitesse de Marque Kamelion Texto;

QUE Madame la Directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention reçue du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

## **PENSÉE**

Le printemps est la saison du renouveau, de la renaissance et de l'optimisme, où la nature et l'esprit se réveillent.

## **TRAVAUX SUR DEMANDE / ENTREPRENEUR CHEMIN D'HIVER**

Attendu que l'employé municipal entre en fonction seulement le 4 mai 2026;

Attendu que la municipalité doit effectuer divers travaux de voirie tel que la pose de cône ou de pancarte de danger avant l'entrée en fonction de notre employé saisonnier;

Attendu que la Municipalité veut engager une entreprise sur demande, selon les besoins opérationnels;

Attendu que la Directrice générale a communiqué avec l'entreprise S. Desjardins inc.;

Attendu que l'Entreprise S. Desjardins inc. nous offre de mettre la signalisation appropriée gratuitement avec les pancartes de la municipalité;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Éloi accepte l'offre des Entreprises S. Desjardins inc. pour la période du printemps 2026 et ceci jusqu'à l'entrée en fonction de notre employé saisonnier;

QUE Monsieur le Maire et/ou la directrice générale sont autorisés à appeler Les Entreprises S. Desjardins inc. pour installer des cônes ou des pancartes de danger selon les besoins de la municipalité.

## **SERVICE INCENDIE**

### **A. PORTE EXTÉRIEUR / CASERNE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le conseiller Alexandre Côté à faire l'achat d'une porte avec le cadre et une serrure à code pour la caserne incendie. Le tout sera payé avec le programme PRABAM.

### **B. GÉNÉRATRICE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le conseiller Jonathan Rioux pour demander des soumissions pour l'achat d'une génératrice pour la caserne incendie. Le tout sera payé avec le programme PRABAM.

### **C. THERMOPOMPE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame la Directrice générale pour demander des soumissions pour l'achat de thermopompe pour la caserne incendie. Le tout sera payé avec le programme PRABAM.

## **SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2026**

La Municipalité de Saint-Éloi déboursera un montant de \$15 849 au plus tard le 30 juin 2026 et un autre montant de \$15 849 au plus tard le 31 octobre 2026 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour un montant total de \$31 698.

## **AIDE MÉMOIRE**



### **DATE DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

2 ième paiement : 30 avril 2026

### **RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS**



Nous sommes « toujours » à la recherche d'un cuisinier (ère) pour les dîners.

La perle rare appréciera de travailler dans une bonne ambiance de 7 :00 à 13 :00, elle aimera cuisiner pour 14 résidents jeunes de cœur, une cuisine plutôt traditionnelle. Elle saura collaborer avec d'autres cuisinières, même si elles ne travaillent pas en même temps. Elle saura relever le défi d'offrir des mets variés, de qualité, sans gaspillage, et sera ouverte aux suggestions.

Êtes-vous prêt ou prête à relever ce défi? Nous sommes prêts à vous épauler dans vos apprentissages. Vous pouvez aussi venir passer un avant-midi afin de voir si ça peut vous plaire. Pour tout renseignement : appelez Chantal au 418-898-3214

### **COMMUNIQUÉ / BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé mercredi le 29 avril en après-midi pour une réunion à la MRC des Basques.

### **NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE**

Ouverture les samedis en 2026

La bibliothèque continuera d'ouvrir les 1ers samedis du mois : 2 mai, 6 juin et 4 juillet.

Les jeudis, nous sommes toujours ouverts de 18h30 à 20h00. Il y a maintenant quelques jeux et casse-têtes à louer.

Bienvenue à tous, au plaisir de vous voir !

Vos bénévoles : Geneviève, Nancy et Josée responsables.



Date de tombée : **le 1er lundi de chaque mois**, sauf avis contraire.

Pour l'envoi de vos articles et commentaires : **st-eloi@st-eloi.qc.ca**

Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.

## **BABILLARD**

		MAI	JUIN	JUILLET
Bac bleu Matières Recyclables		1-15-29	12-26	10-24
Bac Brun Matières Organiques		4-18	1-8-15-22-29	6-13-20-27
Poubelle Ordures Ménagères		7-28	18	9-30

### **COLLECTE DE CANETTES ET DE BOUTEILLES POUR L'ÉCOLE L'ENVOL DE ST-ÉLOI**

Il y aura une collecte de canettes et de bouteilles ce printemps pour amasser des fonds pour les activités de élèves.

Date: le samedi 25 avril 2026  
Heure: Entre 8h30 et 10h30

Endroit: Nous vous invitons à laisser le tout à un endroit visible devant votre maison ou venir nous les porter directement au garage de Sébastien Gravel au 440 route de la Station.

Merci énormément de votre générosité, le comité de l'école l'Envol de St-Éloi.

### **RAPPEL - GESTION DES PLASTIQUES AGRICOLES**

1- Procurez-vous des sacs dans un des points de dépôt et déposez-y vos matières.

2- Acheminez vos plastiques, filets et cordes dans les points de dépôts officiels :

- BMR Unoria coopérative - Saint-Jean-de-Dieu  
Matières acceptées : Pellicules d'ensilage, toiles/sacs d'ensilage, sacs de litière et tourbe
- Écocentre MRC des Basques  
Matières acceptées : Pellicules d'ensilage, toiles/sacs d'ensilage, sacs de litière et tourbe, ficelles, sacs de moulée



**IMPORTANT !** Si vos plastiques sont trop sales et doivent être jetés : Ils doivent absolument être mis dans des sacs ou en petits ballots bien ficelés. Dans le cas contraire, ils peuvent causer des bris au camion de collecte et celui-ci pourrait refuser de les prendre !

## **VOS ACTIVITÉS**

### **SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE SE DÉROULERA DU 19 AU 25 AVRIL 2026**

C'est avec enthousiasme que le Centre d'action bénévole des Basques organise une conférence donné par Mme Jacinthe Chaussé sous le thème "Faire face aux changement".

Date: jeudi, le 23 avril 2026 à 19h30

Lieu: Centre culturel de Trois-Pistoles à la salle Édith-Martin

Coût: Conférence gratuite pour tous les bénévoles des Basques

N.B. Il est important de réserver sa place avant le 20 avril au 418 851-4068 ou par courriel: [cabbasq@bellnet.ca](mailto:cabbasq@bellnet.ca)

### **CENTRE ÉLOISIR**

Petit message pour les passionnés de poutine

Ce vendredi 17 Avril se sera la fermeture de saisons (automne/hiver 2025-26) au Centre Éloisir . Hey oui déjà, la chaleur du printemps tarde à arrivé mais sera tout de même là bientôt (découragez vous pas ). Alors qui dit printemps dit travaux extérieur etc. Et moins de disponibilités pour les bénévoles.

Donc pour l'occasion, le comité des loisirs sera heureux de vous accueillir au Centre pour un 5 à 7 au Bar et la cantine avec le super souper poutine . Comme à l'habitude faites moi savoir votre intérêt à participer . On vous attend en grand nombre pour cette occasion.

Merci à vous tous pour votre participation à ces activités. Ne vous en faites pas, nous prendrons un petit moment de relâche, mais nous avons d'autres idées à vous proposer pour le courant de l'été dont sûrement celle de la célébration de la Fête Nationale soit la St-Jean-Baptiste, on vous reviendra avec la date exact plus tard.

Au plaisir de vous voir ce vendredi.

### **\*NOUVEAUTÉ\* COURS DE YOGA**

Cours de yoga à Saint-Éloi à la salle Adélar Godbout

Quand: Les mardis soir de 19h à 20h

1er cours le 21 avril 2026

Coût: 15\$/séance ou 25\$/2 séances ou 50\$/4 séances

Niveau débutant / intermédiaire (adaptable selon le niveau et l'expérience du groupe)

Matériel fourni

Pour plus de détail ou inscription, communiquez avec Michelle Nadeau, technicienne en Loisirs partagés.

\*L'activité sera annulée au bout de 4 semaines s'il n'y a pas suffisamment d'inscription.

### **MÉDAILLE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

M. Gilles Castonguay, l'un de nos résidents à la résidence Mon Chez-Nous a eu l'honneur de recevoir la médaille de la lieutenante-gouverneure, Mme Manon Jeannotte, pour son engagement et son dévouement au sein de la résidence Mon Chez Nous. La remise des médailles a eu lieu le 10 avril dernier, au Cégep de Rimouski. Cet honneur rejailit sur nous tous, résidents et citoyens de St-Éloi. Toutes nos félicitations à M. Castonguay!

## **INFORMATIONS**

### **LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT !**

#### **LA CONSIGNE, C'EST PAS JUSTE POUR LES CANNETTES DE BIÈRE ?**

Pendant des années, la consigne, c'était les canettes et les bouteilles de bière — le bac bleu s'occupait du reste. Mais depuis le 1er mars 2025, bien des choses ont changé.

**POURQUOI C'EST IMPORTANT ?** Sur environ un milliard de bouteilles d'eau vendues au Québec chaque année, près de 700 millions finissaient à la poubelle. La consigne vise à récupérer 90 % des contenants de boissons d'ici 2032. On récupère maintenant de grandes quantités d'un même type de contenant donc résultat : une matière plus pure, plus facile à recycler et de meilleure qualité. Et bonne nouvelle, on paie déjà la consigne à l'achat ! Alors rapporter sa bouteille, c'est juste récupérer ce qui nous revient.

#### **LES CONTENANTS ACCEPTÉS**

Depuis un an déjà : toutes les bouteilles de plastique entre 100 ml et 2 litres (eau, jus, lait, boissons sportives, énergétiques, alcoolisées), en plus des canettes et bouteilles de bière. Bien vidées et rincées.

Les bouteilles de vin et les cartons de lait s'ajouteront en 2027.

#### **OÙ LES RAPPORTER ?**

La reprise chez les détaillants telle qu'on la connaît est vouée à disparaître très prochainement. Maintenant, deux nouvelles façons de retourner vos contenants :

- dans une Zone Consignation, annexée à votre magasin local
- dans un lieu de retour Consignation dédié où vous pouvez y déposer un sac en vrac et être remboursé par appli mobile.

Pour trouver le lieu de retour le plus près : [consignation.ca/ou-consigne](https://consignation.ca/ou-consigne)

**Des questions?** 1 888 856-5552, option 1 | [co-eco.org](https://co-eco.org) | [info@co-eco.org](mailto:info@co-eco.org) | [facebook.com/coecobsl](https://facebook.com/coecobsl)

*Cette chronique vous est offerte par votre MRC*

### **EMPLOIS AU RECENSEMENT**

Statistique Canada embauche dans notre collectivité pour le Recensement de 2026! Joignez-vous à l'équipe du Recensement de 2026 pour effectuer un travail utile qui a une incidence sur votre collectivité.

#### **Renseignements importants :**

- Environ 32 000 emplois au recensement sont offerts partout au Canada.
- Le taux de rémunération est de 25,87 \$ l'heure pour les postes sans fonctions de supervision et de 31,32 \$ l'heure pour les postes de supervision, en plus des dépenses admissibles.
- La période d'emploi pour les postes du recensement est de mars à juillet 2026, selon le poste et le lieu de travail.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, ce qui comprend le jour, le soir et la fin de semaine.

Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami ou une amie  
[recensement.gc.ca/emplois](https://recensement.gc.ca/emplois)  
Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le 1-833-830-3106

## **INFORMATIONS**

### **LE RECENSEMENT DE 2026 AURA LIEU EN MAI**

Le prochain Recensement de la population commencera le 4 mai 2026.

Les données du recensement sont essentielles à la planification d'un large éventail de programmes et de services, y compris ceux liés à l'éducation, aux soins de santé, au transport et au marché du travail. Ces données servent de fondement critique à la prise de décisions éclairées dans l'ensemble des secteurs de compétence, et veillent à ce que l'allocation des ressources réponde aux besoins de la population canadienne.

À compter de mai, les ménages canadiens recevront par la poste une lettre d'invitation au recensement contenant un code d'accès sécurisé et des instructions sur la façon de remplir leur questionnaire.

Tous les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique et demeureront strictement confidentiels. Vous trouverez de plus amples détails sur le Recensement de 2026 à l'adresse [recensement.gc.ca](http://recensement.gc.ca)

### **PÉRIODE DE RENOUELEMENT DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI**

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?

Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du Supplément de revenu garanti (SRG). Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

#### **Le SRG, c'est quoi ?**

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

#### **Êtes-vous admissible ?**

Vous avez 65 ans ou plus.

- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. ([canada.ca/securite-vieillesse](http://canada.ca/securite-vieillesse))
- Votre revenu annuel est :
  - inférieur à 22 488 \$, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
  - inférieur à 29 712 \$, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
  - inférieur à 41 616 \$, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
  - inférieur à 53 904 \$, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.

#### **Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?**

Service Canada peut vous aider :

par téléphone :

- Sécurité de la vieillesse : 1-800-277-9915
- Centre d'appui des services mobiles (ce service s'adresse aux personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés concernant notamment la langue ou la littéracie) : 1-877-631-2657

en personne : [bureaux.service.canada.ca/fr](http://bureaux.service.canada.ca/fr)

**Service Canada offre également des services mobiles aux communautés.**

**Pour trouver ceux qui vous intéressent à proximité, visitez la page:**

[canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautes](http://canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautes)

## **INFORMATIONS**

### **VOTRE ÉCOCENTRE : À VOTRE SERVICE - SAISON 2026**

**Horaire:** du **mercredi au samedi**, de 8h à 12h et de 13h à 16h, du **15 avril au 14 novembre 2026**, situé au 2, route à Coeur à Notre-Dame-des-Neiges.

#### **MATIÈRES ACCEPTÉES :**

Électroménagers, Appareils électriques

Matériaux de construction et de rénovation: Portes, fenêtres, vitre, bardeau d'Asphalte, gypse, préart, céramique, ripe pressée etc.)

Meubles, Encombrants

Métal

Petits moteurs, Matériel électronique

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Matériel informatique, électroniques

Pneus de véhicules automobiles (48 po max)

Articles de sport et de loisir

Résidus verts : feuilles mortes, gazon, branches

Des frais peuvent s'appliquer pour les matières non-valorisables. Pour plus de détails consultez [mrcdesbasques.com](http://mrcdesbasques.com)

### **HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES**

La Municipalité de Saint-Éloi tient à souligner et à remercier très sincèrement toutes les personnes qui œuvrent habituellement dans l'ombre et les bénévoles qui se sont engagées au cours des dernières années auprès de la population et des organismes en fournissant tous les efforts et ouvrages nécessaires pour aider les organismes sans but lucratif et autres associations.

### **URBA SOLUTION**

Depuis plus de 20 ans! Conception d'installations septiques durables, adaptées à votre terrain et conformes. Aucune marques imposée, au service de nos clients et 100% indépendants des fabricants. Appelez-nous dès aujourd'hui pour une offre de services personnalisée! Pour plus d'informations [urbasolutions.com](http://urbasolutions.com) 418-730-1969 / 418-873-7153

### **JASONS BÂTIMENTS...JASONS ENVIRONNEMENT...**

Lorsque vous avez un projet de rénovation, d'agrandissement, de construction, de démolition, de fosse septique, de lotissement, de captage des eaux ou autres et que vous n'êtes pas certain de la réglementation en vigueur, ne tardez pas à communiquer avec nos inspecteurs en bâtiment et en environnement à la MRC des Basques.

Il vous sera plus facile de vous faire une idée de ce qui est permis, nous vous aiderons à vous orienter à travers le dédale des règlements qui nous régissent tant au niveau municipal, que régional ou encore provincial. C'est ensemble que nous bâtissons solidement Saint-Éloi. Demandez vos permis quelques semaines en avance et non à la dernière minute.

## **INFORMATIONS**

### **CHIENS**

Le printemps est maintenant parmi nous et comme les années passées, nous demandons aux propriétaires des chiens demeurant autant au village que dans les rangs de bien vouloir attacher leur chien et de ramasser leur petit cadeau. Il n'est aucunement défendu de promener son chien en laisse sur le trottoir mais on demande aux propriétaires de ces compagnons de toujours respecter certaines règles de civisme comme de ne pas laisser votre animal errer sur les terrains privés et surtout de nettoyer les lieux quand votre animal doit satisfaire ses besoins naturels. Il s'agit de simples règles de respect envers les autres promeneurs et envers la propriété privée. Il ne faut pas oublier qu'un chien qui frappe une voiture engendre des frais à son propriétaire étant donné qu'il a occasionné des bris à un bien d'autrui. De plus, tout gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit le faire enregistrer, numéroter, décrire, licencier pour avoir sa médaille. Cet enregistrement se fait au bureau de la municipalité au coût de 5\$. Voir Règlement #266 sur notre site internet.

### **CÔTOYER DES GENS – UN PILIER ESSENTIEL POUR VIEILLIR EN SANTÉ DANS LES BASQUES**

Vous songez à la retraite, ou vous y êtes déjà et sentez que les journées s'allongent un peu trop? Vous souhaitez vous sentir utile, rencontrer de nouvelles personnes ou simplement être plus actif dans votre communauté? La participation sociale pourrait être votre meilleure alliée pour vieillir en santé.

On sait désormais que l'isolement social peut nuire autant qu'à la santé que le tabagisme, l'obésité ou le manque d'exercice (Holt-Lunstad et coll., 2010).

Être seul ou se sentir seul augmente les risques de perte d'autonomie, d'hospitalisation et même de déclin cognitif. À l'inverse, rester engagé dans des activités créant des liens contribue à maintenir une bonne santé physique, mentale et cognitive.

Heureusement, dans Les Basques, plusieurs occasions sont à votre portée pour demeurer actif socialement.

Vous pouvez, par exemple :

- Rencontrer des gens et développer des relations significatives;
- Participer à des activités de groupe, intergénérationnelles ou culturelles;
- Vous impliquer bénévolement dans un organisme communautaire ou dans votre municipalité;
- Partager vos talents, vos passions ou vos savoirs;
- Pour joindre à un club (Chevaliers de Colomb, Club Optimiste, Club 50+, etc.), un loisir ou un projet collectif;
- Voyager en groupe, apprendre avec d'autres.

Chaque geste, petit ou grand, contribue à renforcer votre bien-être et à vous reconnecter à votre communauté. Pour découvrir des ressources, des activités et des possibilités d'implication près de chez vous, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'action bénévole, les organismes locaux, le Carrefour 50+ ou la FADOQ.

Ensemble, nous pouvons soutenir un vieillissement actif, épanoui et en santé.  
Cordialement, Votre équipe locale de promotion de la santé

*Suzie Berthelot*, Agente de planification, de programmation et de recherche - Vieillesse en santé  
*Sonia Marchand*, Organisatrice communautaire  
CISSS du Bas-Saint-Laurent

## INFORMATIONS

La CHRONIQUE FORESTIÈRE

de l'Association forestière bas-laurentienne

10, 7<sup>e</sup> Avenue, St-Fabien - (418) 896-1213- [www.afbl.info](http://www.afbl.info)



association forestière bas-laurentienne

### LA COULÉE DE LA SÈVE D'ÉRABLE

D'abord, durant l'été, l'érable entame un processus de photosynthèse grâce à ses feuilles et produit du sucre, qui est utilisé pour sa croissance et sa respiration cellulaire. À l'automne, il emmagasine ce sucre dans son tronc et ses racines sous forme de réserves d'amidon. L'hiver venu, avec les températures très froides, l'érable tombe en dormance et la sève cesse de circuler dans ses tissus vasculaires. Lorsque le dégel arrive au printemps, les réserves d'amidon se transforment en sucre et se mélangent à l'eau absorbée par les racines de l'arbre, produisant ainsi une sève au goût légèrement sucré. Cette sève spéciale circule dans l'arbre pendant une période de six à huit semaines, dès le mois de mars, apportant l'énergie nécessaire aux branches pour la production des bourgeons.

À ce moment, les écarts de température entre la nuit et le jour stimulent le phénomène de la coulée de l'eau d'érable. En effet, la nuit, lorsque la température de l'air est sous 0°C (idéalement autour de -5°C), le bois de l'arbre se contracte et une succion se produit. L'eau d'érable monte alors à l'intérieur de l'arbre pour rejoindre son sommet, notamment lorsque les branches les plus exposées au froid gèlent. Lorsque le jour arrive et que la température dépasse 0°C (environ 5°C), le bois de l'érable prend de l'expansion : il se dilate. La sève est alors emprisonnée dans les tissus vasculaires et subit une forte pression. Elle redescend donc vers le tronc, ce qui provoque la coulée de l'érable. En entaillant les érables, on crée une diminution de cette pression, permettant à la sève de s'écouler par de petits trous.

Au grand bonheur des acériculteurs et acéricultrices, cette sève récoltée est ensuite transformée en différents produits qui ravissent les papilles de tous!

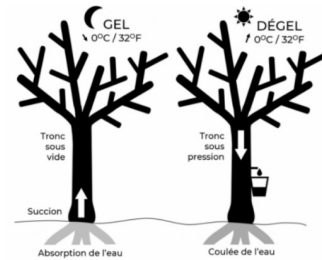


Image : La Ferme

### **UNE COLLECTE SPÉCIALE DES GROS REBUTS SE FERA BIENTÔT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ : 11 MAI 2026**

Sortez les gros rebuts près de la route le soir précédant la cueillette et, si possible, séparez le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

**C'est quoi un gros rebut?** Un gros rebut, comme son nom l'indique, est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac de vidanges.

**Quels sont les gros rebuts qui seront ramassés?** En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés : meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers sans réfrigération, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas.

#### **Quels sont les principaux résidus qui NE SERONT PAS acceptés ni ramassés?**

Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte). Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles. Les pneus et pièces d'automobile. Les résidus commerciaux, industriels ou agricoles. Les matières contaminées ou dangereuses. Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, système de son, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires.